

Consentement médical éclairé – Capsulotomie postérieure au laser YAG

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

déclare avoir consulté le Dr Yasser Rifay, ophtalmologiste,
qui m’a expliqué de façon claire et détaillée :

La nature de ma maladie

Suite à une chirurgie de la cataracte, il s’est développé une opacification secondaire de la capsule postérieure du cristallin artificiel (appelée cataracte secondaire), entraînant une baisse progressive de la vision.

L’acte médical proposé

Il m’est proposé une capsulotomie postérieure au laser YAG, qui consiste à :

- Ouvrir la capsule postérieure du cristallin artificiel à l’aide d’impacts laser.
- Restaurer le passage de la lumière et améliorer la vision.
- L’acte se réalise en ambulatoire, sans incision chirurgicale.

Les résultats attendus

- Amélioration rapide de la vision.
- Récupération de la qualité visuelle altérée par la cataracte secondaire.
- Le traitement est généralement définitif, avec faible risque de récurrence.

Les alternatives thérapeutiques

- Surveillance simple avec baisse visuelle progressive.
- Aucun traitement médical n’est efficace.
- La chirurgie n’est pas indiquée, le laser est la référence.

Les risques et complications possibles

Comme tout acte intraoculaire, la capsulotomie YAG comporte des risques, même rares, qui m’ont été expliqués :

- Sensation d’éblouissement ou de corps flottants après le geste.
- Hypertonie oculaire transitoire.
- Déchirure capsulaire ou déplacement de l’implant intraoculaire (exceptionnel).
- Décollement de rétine.

- Baisse visuelle persistante, voire perte définitive de la vision (exceptionnelle).

Consentement du patient

J'ai eu le temps de réflexion nécessaire, j'ai pu poser toutes mes questions et j'ai obtenu des réponses claires et compréhensibles.

Je reconnais avoir été informé(e) des bénéfices attendus, des alternatives et des risques possibles.

Je consens expressément à la réalisation d'une capsulotomie postérieure au laser YAG, sur l'œil :

☐ Droit ☐ Gauche

Nom et prénom du patient :

.....

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

.....